

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESROMEUX (excusé).

M. Michel PAGEAU a été désigné secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Désignation des délégués communaux au sein d'organismes partenaires de la Commune

Avant de lancer la désignation des délégués communaux au sein de différents organismes partenaires de la commune, M. Stéphane PIVETEAU, Maire, informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal que pour l'élection des délégués dans les syndicats de communes et de syndicats mixtes, celle-ci doit se faire selon les mêmes modalités que pour l'élection du Maire, c'est à dire au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue (ou relative en cas de troisième tour), en vertu de l'article L. 5211-7 du CGCT (applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du même code pour les syndicats mixtes fermés). Et, que cela signifie que les délégués doivent être élus un par un, et non par liste. Il ne s'agit pas non plus d'une simple désignation, mais bien d'une élection. Cependant, il leur indique qu'il peut être décidé, à l'unanimité du conseil, de ne pas procéder à un scrutin secret. Il demande alors à l'ensemble des élus présents s'ils sont d'accord à l'unanimité pour ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections de ces délégués. Ce à quoi, l'ensemble des dix-huit membres présents du conseil répond favorablement et à l'unanimité.

Il est ainsi procédé à l'ensemble des désignations suivantes :

1) Commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 22-I-d et III du code des marchés publics, le conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont membres titulaires : M. Stéphane PIVETEAU, M. Damien LE BRESTEC, Mme Kathy BAZIN.

Sont membres suppléants : Mme Claire FRICONNEAU, M. Gaëtan BELLEIL.

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, est Président de droit de la commission d'appel d'offres.

2) Territoire Energie de Loire-Atlantique (TE44)

Conformément aux statuts, deux délégués communaux sont désignés membres.

Est membre titulaire : M. Patrick MENTEL.

Est membre suppléant : M. Damien LE BRESTEC.

3) Service public d'eau potable de Loire-Atlantique - ATLANTIC' EAU

Conformément aux statuts, deux délégués communaux sont désignés membres.

Sont membres titulaires : M. Jérôme RODILLA, M. Patrick MENTEL.

Sont membres suppléants : Mme David MICHAUD, M. Michel PAGEAU.



4) Syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Ligné (SIVOM)

Conformément à l'article 5 des statuts du SIVOM, huit membres représenteront la Commune de Mouzeil.
Sont membres titulaires : M. Stéphane PIVETEAU, Mme Jacqueline LE TEXIER, Mme Florence BEZIER, Mme Lucie ROUAUD.

Sont membres suppléants : Mme Marina JULIENNE, Mme Mickaëlle DRUMEL, M. Damien LE BRESTEC, Mme Claire FRICONNEAU.

5) Syndicat intercommunal à vocation unique de la maison de retraite de Ligné (SIVU MARLI)

Conformément aux statuts du SIVU, deux délégués communaux siégeront au SIVU MARLI.

M. Stéphane PIVETEAU et Mme Elodie AMIOT sont désignés.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, composeront le CCAS :

- M. Stéphane PIVETEAU, M. Patrick CANTE, M. Michel PAGEAU, Mme Elodie AMIOT, M. Damien LE BRESTEC, Mme Sandrine NIEL, M. Jérôme RODILLA (membres du Conseil Municipal).
- Mme Maryline DENIS, Mme Morgane NOUDOFININ, Mme Odile HALET, Mme Nelly GARNIER, Mme Marie-Noëlle DELANOUE et Mme Marie RAFFIN (membres désignés ès qualité).

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, est Président de droit.

6) Conseil d'école publique Louis Cadoret

Conformément à l'article D. 411-1 et suivants du code de l'éducation, deux membres du conseil municipal sont membres de droit du conseil d'école. Pour l'école publique Louis Cadoret, siégeront M. Stéphane PIVETEAU, Maire, et Mme Jacqueline LE TEXIER, adjointe « Education et Jeunesse ».

7) Conseil d'administration de l'OGEC Notre Dame

Conformément à l'article L.442-8 du code de l'éducation, un conseiller municipal siégera au conseil d'administration de l'OGEC. Mme Jacqueline LE TEXIER est désignée.

8) Conseil d'administration d'Erdre Loire Initiatives (ELI)

M. Patrick CANTE est désigné comme membre représentant du conseil municipal de Mouzeil, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association ELI.

Publié le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
Michel PAGEAU

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

